

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : DOMAINE
ET PATRIMOINE

Sous matière :
AUTRES ACTES DE
GESTION DU
DOMAINE PRIVE

OBJET :
**SERVITUDE
DE PASSAGE
AU PROFIT
DE LA
SOCIETE
GRDF -
PARCELLES
SECTION AK
N° 356, 357
ET 360 « RUE
DES
ACACIAS »**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 01 OCTOBRE
2024

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 01 OCTOBRE
2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 10 OCT. 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-231
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 7 octobre 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Régine SURRE donne pouvoir à Jacqueline RATABOUIL,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne GUILHEM,
Agnès SOULIER donne pouvoir à François DEMANGEOT,
Bruno PERLES donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Hélène GIRAL,

Absents : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Adrien ROUZAUD,

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de servitude émanant de la Société GRDF, pour le passage d'une canalisation destinée à la distribution du gaz « rue des Acacias » dans le cadre de l'alimentation d'une armoire de soutirage à destination de la sécurisation des réseaux gaz en acier (protection cathodique).

La Société GRDF propose la signature d'une convention dont l'objet est de fixer les modalités techniques et juridiques de cette servitude de passage.

Pour l'essentiel, la Commune reconnaît à la Société GRDF, pour toute la durée de l'exploitation de l'ouvrage, une servitude à demeure dans une bande de 4 mètres de large sur une longueur totale d'environ 90 mètres sur les parcelles cadastrées section AK n° 356, 357 et 360, pour l'implantation d'une canalisation destinée à la distribution du gaz et ses accessoires, et autorise la pose d'une armoire de soutirage sur le domaine public. La servitude est consentie à titre gratuit.

Vu l'avis de la commission Aménagement du territoire communal, Habitat, Travaux et Enseignement supérieur en date du 03 octobre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE les conditions de cette servitude de passage au profit de la société GRDF sur les parcelles cadastrées section AK n° 356, 357 et 360 situées « rue des Acacias », telle que matérialisée sur le plan annexé à la présente ;

AUTORISE la pose d'une armoire de soutirage à destination de la sécurisation des réseaux gaz en acier (protection cathodique) sur le domaine public.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à l'établissement de cette servitude.

PRECISE que :

- la société GRDF est chargée, à ses frais, de la publication de cette convention.
- la Commune portera la convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquerront des droits sur les parcelles traversées par cet ouvrage.
- en cas de déplacement de la canalisation, le coût sera à la charge de la société GRDF.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signés au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 07 octobre 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le **10 OCT. 2024**
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **09 OCT. 2024**
Par publication le : **10 OCT. 2024**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 09/10/2024
Reçu en préfecture le 09/10/2024
Publié le **10 OCT. 2024**
ID : 011-211100763-20241007-DB2024231-DE